

Représentants de l'Italie au Conseil de l'Union européenne, formation Énergie

Karim Mohamadou et Stella Niyonsenga

Révision du règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie

Nous représentons l'Italie au **Conseil de l'Union européenne**, dans sa formation Énergie. **Deuxième industrie manufacturière de l'Union**, notre pays importe **73,9 % de son énergie**[1] ; le gaz y fixe le prix de gros de l'électricité près de **neuf heures sur dix**, et nos entreprises ont payé en 2024 leur électricité **87 % plus cher** que leurs concurrentes françaises[2]. L'Italie n'est pourtant pas un frein : elle soutient la **neutralité climatique en 2050** et l'objectif de **−90 % d'émissions nettes en 2040**[3], vise **39,4 % de renouvelables** en 2030[4] et **revient au nucléaire** avec la loi n° 169 du 29 septembre 2026[5]. Notre ligne : *pragmatismo, non ideologia*. **L'objectif est européen, les moyens restent nationaux** (art. 194 TFUE).

Partie 1 - Contexte : une gouvernance pensée en 2018, rattrapée par les crises de 2026

Le règlement (UE) 2018/1999 a été conçu pour un monde qui n'existe plus. Depuis le 28 février, la guerre en Iran perturbe le détroit d'Ormuz : en septembre, le gaz européen a dépassé **80 €/MWh**, et le Qatar n'a exporté que **18 cargaisons de GNL** entre avril et août, contre 509 un an plus tôt[6]. En juillet, la canicule a porté la demande électrique italienne à un record de **32,5 TWh**[7]. Ces chocs le prouvent : **l'urgence climatique et la sécurité énergétique sont indissociables**. La Commission veut adapter le règlement à l'objectif de −90 % en 2040 : nous y défendrons **un cadre ambitieux, flexible et équitable**.

Partie 2 - Configuration de la négociation : une alliance, des relais et une ouverture au compromis

Notre alliance structurante est l'Alliance du nucléaire. Avec douze autres États membres (Belgique, Bulgarie, Croatie, Finlande, France, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède), nous avons publié à Aix-en-Provence, le **22 octobre 2026**, une **déclaration commune**[8] : respect de l'**article 194 TFUE**, **neutralité technologique**, prise en compte du nucléaire dans les plans nationaux, extension du **Fonds pour une transition juste** au nucléaire, accompagnement plutôt que sanctions, développement des **interconnexions**. Ces treize États représentent **plus de la moitié de la population de l'Union** : assez pour bloquer tout texte hostile, pas encore pour imposer le nôtre. Nous y ajoutons une nuance italienne : nous ne refusons pas tout cadre commun, mais la contrainte doit porter **sur les objectifs d'émissions, pas sur les moyens**.

Nous apportons **deux priorités propres à l'Italie** : les **prix** (découpler l'électricité du gaz, réviser l'ETS de manière ciblée) et la **dimension méditerranéenne** de la sécurité d'approvisionnement (interconnexion ELMED avec la Tunisie, partenariats avec l'Algérie et l'Azerbaïdjan, plan Mattei). Au-delà de l'Alliance, nous avons répondu aux **52 questions de la consultation** de la Commission, ajusté deux réponses à la demande de la **Présidence irlandaise**

[1] Istat, données 2024 sur la dépendance énergétique de l'Italie.
[2] *Il Sole 24 Ore*, « Prezzi dell'elettricità, a gennaio in Italia +48% sulla Spagna e +40% sulla Francia », 2025, citant Confindustria (données 2024).
[3] Règlement (UE) 2021/1119 (« loi européenne sur le climat »), modifié en mars 2026.
[4] MASE, *Piano nazionale integrato per l'energia e il clima* (PNIEC), 2024.
[5] Legge 29 settembre 2026, n. 169, *Gazzetta Ufficiale* n. 227 du 30 septembre 2026.
[6] Données Reuters et ICIS, reprises par *L'EnerGeek*, « Gaz qatari : l'Europe privée de livraisons jusqu'à fin 2026 », 29 septembre 2026.
[7] Terna, communiqué du 13 août 2026 sur la demande électrique de juillet 2026.
[8] Déclaration commune de l'Alliance du nucléaire sur la révision du règlement Gouvernance, Aix-en-Provence, 22 octobre 2026.

pour renforcer l'unité du Conseil, et engagé avec la **délégation du Qatar** un dialogue sur la sécurité de nos approvisionnements, sans position commune. Le débat opposera deux conceptions : des objectifs contraignants par technologie, ou une contrainte portant sur les émissions, que nous défendons. Nous entendons faire de cette divergence un espace de compromis plutôt qu'une ligne de fracture.

Notre approche reste ouverte à l'échange. Nous sommes prêts à discuter d'indicateurs de suivi, de plans nationaux tournés vers l'investissement, d'une clause de crise, d'un mécanisme de solidarité et d'une meilleure coordination européenne, à condition de ne pas alourdir le reporting. Nous avons même précisé à quelles conditions nous pourrions accepter un plan correctif : seuil objectif, neutralisation des chocs extérieurs, procédure contradictoire sans approbation par la Commission. Nos **lignes rouges** sont limitées :

- pas de **sanction** ni d'**approbation formelle** des plans nationaux par la Commission ;
- pas d'objectif **contraignant par technologie**, ni de contribution financière obligatoire ;
- pas de règle qui **fragilise les États en cas de choc majeur**, ni d'instrument de solidarité qui **exclurait le nucléaire**.

Partie 3 - Perspectives et stratégies : verrouiller le socle, préparer 2028

La Commission doit présenter sa proposition d'ici la fin de l'année. Trois priorités guideront nos amendements.

1. Flexibilité

Des trajectoires adaptables aux réalités nationales, une **clause de crise** en cas de choc exogène, un reporting simplifié, et le maintien des flexibilités de la loi climat, dont les crédits internationaux jusqu'à 5 % à partir de 2036.

2. Neutralité technologique

Les sources bas carbone sur un pied d'égalité, nucléaire compris ; à terme, un **objectif européen d'énergie propre** plutôt que des cibles séparées par technologie.

3. Solidarité et prix

Des financements européens prévisibles, un mécanisme de solidarité tenant compte de l'**exposition aux prix et aux importations**, une révision ciblée de l'ETS et un soutien aux interconnexions.

Notre stratégie procède en trois temps. D'abord, **verrouiller le socle** : la prise en compte du nucléaire dans les plans nationaux est acceptée par la quasi-totalité des délégations, Allemagne et Espagne comprises ; seuls l'Autriche et le Luxembourg s'y opposent. Ensuite, **élargir l'Alliance** aux États sensibles aux prix et à la sécurité d'approvisionnement, comme la Grèce, pour porter des amendements communs et nous rapprocher de la majorité qualifiée. Enfin, **monnayer nos concessions** (indicateurs, plans d'investissement, plan correctif encadré, trajectoire des transports exprimée en émissions) contre de la flexibilité et la pleine reconnaissance du nucléaire. Nous chercherons des relais au Parlement et auprès des stakeholders industriels. Appelée à présider le Conseil au **premier semestre 2028**, l'Italie pèsera dans les trilogues : elle a tout intérêt à un accord équilibré, et elle le portera.

